



ÉCHILLEUSES

ROG'INFOS

Juillet 2023

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Place de l'église
45390 Echilleuses

Tél. : 02.38.33.60.09

commune.echilleuses@orange.fr

Lundi 10h/12h

Vendredi 16h/18h

CONSEIL MUNICIPAL

Septembre

SAMEDI DES ÉLUS

Septembre

SITE INTERNET

www.echilleuses.fr

SIAEP - BEG

Place de l'église
45390 Echilleuses
Sur rendez-vous

Tél : 02.38.34.32.51

siaepbeg@orange.fr

URGENCE SICAP

Tel : 02 38 30 29 16

URGENCE MÉDECIN

Sans médecin traitant
ou en son absence

Tel : 0 801 90 45 00

COMPTE RENDU SUCCINCT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MAI ET JUIN 2023

MAI

POSE DE MIROIRS

Le maire présente au conseil municipal, deux devis de l'entreprise CHAGNON, pour la pose de deux miroirs de voirie. Un pour des miroirs classiques et un deuxième pour des miroirs antibuée et antigivre.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis pour les miroirs antibuée et antigivre et autorise le maire à demander une subvention au titre des amendes de police.

TRAVAUX ROUTE DE GRANGERMONT

Le maire présente au conseil municipal, trois devis de l'entreprise SEVESTRE, pour la réalisation d'une tranchée, des travaux de décapage et la mise en place d'un goudron.

Le conseil accepte à l'unanimité les trois devis et autorise le maire à demander une subvention au taux le plus élevé.

DIVERS

- Le maire informe le conseil de l'acquisition d'une petite benne pour le tracteur communal.
- Présentation du projet d'un cabinet infirmier à Beaumont du Gâtinais.
- Remontée d'administrés sur des problèmes de circulation et de stationnement rue Sourde.

JUIN

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Dans la perspective de la désignation d'un référent déontologue et en l'absence de précisions règlementaires, mais également au vu du faible nombre de candidatures, le maire propose de prendre une délibération d'attente.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

SALLE POLYVALENTE ET SALLE ANNEXE

Le maire propose de modifier le règlement de la salle polyvalente et la salle annexe en intégrant la possibilité aux associations du Puiscautin de réserver ces salles, gratuitement avec dossier complet et chèque de caution, uniquement pour des réunions ou des assemblées générales.

DEVIS MGCP

Le maire présente le devis d'un lave-vaisselle professionnel de l'entreprise MGCP pour la salle polyvalente.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis et autorise le maire à le signer.

NOUVEL AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

LA PLACE DE L'ÉGLISE SE REFAIT UNE BEAUTÉ et se veut aussi plus logeable en termes d'accueil automobile. Quelques places supplémentaires ont été ajoutées via un tracé revu et corrigé. Un parcours sécurisé protégeant les personnes de la chaussée, ainsi que des passages piéton aménagés aux dernières normes, complètent le tout. Le parvis de l'église plus dégagé permettra à chaque Rogant de se réapproprier son patrimoine une fois restauré. À terme, les candélabres éclaireront la place via des LED sources lumineuses plus économiques. Une connexion en attente permet d'envisager une station de recharge pour véhicule électrique.



8 MAI 2023



Le cortège s'est formé devant la mairie et s'est ensuite dirigé vers le monument aux morts, avec en tête, les deux drapeaux de la commune et celui du Souvenir Français. C'est Benjamin Pillavoine qui a lu le discours gouvernemental et deux enfants de la commune ont déposé une gerbe de fleurs au pied du monument.

En clôture de la cérémonie commémorative, une petite exposition sur l'histoire de la commune avec des plans du cadastre Napoléonien de 1836 et une série de cartes postales de la fin des années 1800 et début des années 1900, a été exposée dans la salle polyvalente.

LA FÊTE DES VOISINS

Le soir du 9 juin, nous vous avons donné rendez-vous dans la cour de la salle polyvalente pour la fête des voisins. Une petite trentaine de rogants a répondu à l'appel et nous avons partagé un agréable moment ensemble entre anciens et nouveaux habitants. Générosité, convivialité, rencontre et gourmandise étaient les maîtres mots de cette belle soirée printanière, organisée par Rog'ants Fêtes qui remercie tout le monde pour le bon esprit de chacun.



REPAS DE LA COMMUNE

C'est par une journée ensoleillée, le dimanche 2 juillet, que s'est déroulé le repas de la commune. Un déjeuner au restaurant Les Lutins Joyeux à Yèvres-la-Ville qui a su ravir toutes les papilles. 32 personnes ont répondu présentes et ont apprécié ce moment de convivialité partagé entre Rogants. Nous avons pu prendre le temps d'échanger lors de ce repas qui s'est terminé dans l'après-midi. L'année prochaine une sortie similaire sera proposée. Pour rappel, cette sortie est ouverte à tous les Rogants et Rogantes. Elle est gratuite pour les plus de 60 ans et soumise à participation pour les autres.



VÉGÉTATION SUR VOIE PUBLIQUE



Extraits de l'arrêté municipal -2018 -A -02 sur l'élagage ou l'abattage d'arbre.

Article 1 :

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Article 4 :

En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois.

En plus de l'arrêté municipal, il y a un règlement départemental, concernant les abords des routes départementales à respecter.

De nombreux courriers ont été adressés aux habitants concernés et la mairie sera vigilante quant au respect de cet arrêté et du règlement départemental.

EMPLACEMENT DES POUBELLES PLACE DE L'ÉGLISE

Lors du nouvel aménagement, un emplacement de stationnement constitue le point de collecte des containers venant de la rue sourde et de la place de l'église. Cet emplacement est réservé le jour de la levée (le mardi hors jour férié) et les containers doivent y être positionnés, uniquement le jour de levée. En cas de fortes chaleurs il se peut que la tournée du SITOMAP soit décalée en soirée.



REMISE DE CALCULETTES



Cette année deux enfants d'Échilleuses, Gabin et Sofiane ont reçu de la part de la mairie une calculatrice scientifique pour leur passage au collège.